Règlement de course

Règlement de course

Article 0 : Le présent règlement reste soumis à validation par la préfecture. L'organisation se réserve le droit de modifier ce dernier pour assurer la bonne tenue de la course. Le présent règlement ne peut se substituer aux règles sanitaires exigées le jour des épreuves.

Article 1 : L'Envolée Nordique 52ème édition de la grande course populaire à ski de fond se déroulera, à Chapelle-des-Bois, le dimanche 31 janvier 2027 sur 2 distances : 30km et 15km, **en courses licenciés (classement et temps)** ou **promotion (pas de licence, pas de ticket course, pas de classement, seulement un temps)**

Article 2 : Participation par équipe de deux coureurs. Les équipes doivent rester groupées au départ, durant toute l'épreuve et à l'arrivée. Les coureurs doivent être nés avant le 31 décembre 2006 (Catégorie sénior) pour les 30 km, avant le 31 décembre 2008 (catégorie U20, U18-2) pour les 15 km. Pour la course licencié, la licence FFS compétition ou la carte neige ou le ticket course est obligatoire (il est possible de se procurer un ticket course lors de l'inscription par internet). Quel que soit le titre fédéral, le participant devra remplir le questionnaire santé. Dans le cas où la réponse à l'une des questions serait « oui », le participant devrait également fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition

Article 3 : Départ sur 3 lignes : ligne élite, licenciés, promotion

Article 4 : Classement : pour les courses licenciés, il sera établi un classement pour chaque catégorie Hommes, Dames et Mixtes sur les deux distances. Plus de 10 000 € de lots sont en jeu dont un lot souvenir à chaque participant. Les participants à la course promotion auront leur temps.

Article 5 : Engagement : Uniquement par internet sur Envolée Nordique 2027 (inscriptions taktik-sport.com) **Frais d'inscription : 30km : 70€ par duo 15km : 54€ par duo**.

Article 6 : Disqualification : seront disqualifiées les équipes prenant le départ sur une autre ligne que celle qui leur a été attribuée (contrôle au stade de départ), les équipes ne se présentant pas groupées aux contrôles et à l'arrivée, les concurrents se présentant aux contrôles et à l'arrivée dans un temps supérieur à trois fois le temps de la 1ère équipe homme et les concurrents n'étant pas passés aux différents contrôles. Les autres cas de disqualification sont ceux du règlement de la F.I.S.

Article 7 : Réclamations : elles doivent être faites par écrit et remises au comité d'organisation accompagnées de la somme de 32 €. Cette caution sera remboursée si le bien fondé de la réclamation est reconnu.

Article 8 : Annulation : En cas d'annulation de l'épreuve, les équipes seront remboursées : De la somme de 60€ pour l'épreuve de 30 km De la somme de 44€ pour l'épreuve de 15 km

Doubs le Département
stéphaneplaza immobilier
Fromageries MARCEL PETITE
ASSURANCES Damien BUNOD - Nicolas SACHETAT Allianz Morez – St Claude – Moirans
FONCINE LE HAUT HAUT-JURA, FRANCE 870m - 1200m
jura LE DÉPARTEMENT

Article 9 : Désistement : Une équipe peut se désister en informant l'organisation par e-mail à contact@envoleenordique.com Jusqu'au Samedi 23 Janvier 2027 à 23h59, l'équipe peut se désister sans justification et sans retenue financière de la part de l'organisation. A partir du Dimanche 24 Janvier 2027 à 0h00 et jusqu'au Mardi 26 Janvier 2027 à 23h59, tous les désistements sans justification médicale (certificat médical joint au mail) seront traités, et l'organisation retiendra un forfait de 20€ pour l'équipe. A partir du Mercredi 27 Janvier 2027 à 0h00, aucun désistement ne pourra être traité et l'équipe ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

Article 10 : Droit à l'image. Les photos prises dans le cadre de la compétition pourront être utilisées par les organisateurs pour la promotion de la manifestation. En signant le règlement les participants abandonnent leurs droits sur ces photos.

Article 11 : Le Comité d'Organisation recommande à tous les participants âgés de plus de 40 ans et disputant L'Envolée Nordique pour la première fois, de passer une visite médicale complète. Cela concerne en particulier les skieurs ayant de la difficulté à respirer ou ayant des douleurs dans la région cardiaque lorsqu'ils fournissent un effort, souffrant d'hypertension artérielle, des troubles du métabolisme (diabète, goutte) ou souffrant d'un excédent de poids. En cas d'ensoleillement, il est important de se protéger les yeux contre les rayons ultraviolets et de se désaltérer souvent**. En cas de froid intense une protection est également demandée au niveau des yeux ainsi qu'une tenue vestimentaire adaptée (risque de gelures).** Le port des lentilles de contact est fortement déconseillé. L'organisation fournira des recommandations relatives aux conditions de course. Il incombe aux participants de chercher cette information et de suivre les recommandations. Si la température est en dessous de - 25°C sur tout ou une partie importante du parcours, la compétition sera repoussée voire annulée.